



**Grille de tarifs 2019 applicables par les structures soutenues par le Centre national du livre (CNL) pour la rémunération des auteurs (écrivains, illustrateurs, traducteurs...), intervenant dans les manifestations littéraires et les programmes d'éducation artistique et culturelle.**

Conséquence de la réforme sociale supprimant la distinction entre affiliés et assujettis à l'Agessa, et suite à l'évolution du coût de la vie, les revenus accessoires rémunérés en droits d'auteur ont évolué. La grille tarifaire du CNL, établie pour l'année 2019, prend en compte ces évolutions.

TARIF <u>MINIMUM</u> POUR L'AUTEUR	DROITS D'AUTEUR**		SALAIRE**		HONORAIRES**
	BRUT*	NET	BRUT*	NET	BRUT HT
Demi-journée : 2 interventions maximum	257	<b>213</b>	273	<b>213</b>	<b>273</b>
Journée : 3 interventions maximum	426	<b>353</b>	452	<b>353</b>	<b>452</b>
Plateau avec plus de 3 auteurs	168	<b>139</b>	178	<b>139</b>	<b>178</b>
Lecture/performance	448	<b>371</b>	476	<b>371</b>	<b>476</b>

\* Le montant brut est exprimé hors charges patronales

\*\* Les tarifs indiqués ci-dessus peuvent varier en fonction de l'évolution des cotisations sociales.